



## Quai privé, immeuble bâti ?

Par **rvpan**, le **03/06/2014** à **10:21**

Bonjour

Un quai privé (dans un port) de marina peut il être considéré seul comme un "immeuble bâti" ?

Je m'explique un peu :

Le quai était précédemment lié à un bâtiment (résidence) mais est maintenant totalement autonome (vote des co-propriétaires)...

Il y a d'ailleurs un syndic (légitime ou pas?)

Merci de vos réponses